

17 AVR. 2023

Formulaire extrait du Schéma Départemental de Gestion cynégétique de la Moselle 2021 – 2027

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral 2023DDT-SERAF-UFC n°19 en date du 05/04/2023

Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle 1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3 ou par mail : info@fdc57.org ou site internet : www.fdc57.org	M le Maire de la commune de <u>OBERVISSE</u> Adresse <u>3 rue Principale</u> Code Postale : <u>57 220</u> Ville: <u>OBERVISSE</u>	ONF (si lot domanial) : - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ Ou - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	---	---

Je soussigné (nom-prénom) DE FREITAS Jose Augusto

Titulaire du droit de chasse sur la commune de OBERVISSE

Lot n° : 932 communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 57 150 CREUTZWALD

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

Sur tout le lot communal chassette, moi
et a tour mes partemaines, liste en
Mairie

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du 15/04/2023 au 01/10/2024

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : CREUTZWALD Le 17/04/2023

Signature (obligatoire) :